

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2018

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1516)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS153

présenté par

M. Quatennens, Mme Taurine, Mme Fiat, Mme Autain, M. Ruffin, M. Corbière, M. Bernalicis,
M. Ratenon, Mme Panot, Mme Rubin, Mme Ressiguiet, M. Prud'homme, Mme Obono,
M. Coquerel, M. Lachaud, M. Mélenchon et M. Larive

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport d'information sur le coût de la mise en place d'une garantie dignité éradiquant la pauvreté dans les collectivités de l'article 73 de la Constitution.

Ce rapport évalue notamment le coût et les dispositifs à mettre en place pour éradiquer la pauvreté en France en supprimant le non-recours au RSA, en l'étendant aux moins de vingt-cinq ans et en l'augmentant à 1 000 € par mois.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Puisque les règles de l'Assemblée Nationale nous interdisent d'engager des dépenses supplémentaires, malgré l'urgence sociale dans les Outre-Mer, nous proposons cet amendement pour répondre aux attentes de la population tout en échappant à une règle budgétaire qui empêche aux députés de pouvoir réellement faire leur travail d'amendement.

Alors que l'ISF est supprimé, alors que le prélèvement forfaitaire unique va contribuer à une moindre imposition des revenus du capital et alors que la taxe sur les salaires qui touchent les revenus des traders au-delà de 150 000 euros par an est abolie, le Gouvernement ne prévoit aucun geste, aucune revalorisation d'ampleur, du revenu de solidarité active qui se situe aujourd'hui à un niveau honteusement faible de 545 euros par mois. La dernière revalorisation dont il a fait l'objet compense à peine l'inflation. Et cela alors qu'en France près de 9 millions de personnes, dont 3 millions d'enfants, vivent dans la pauvreté, soit avec moins de 1000 euros par mois. La pauvreté frappe d'ailleurs à tous les étages : les retraités qui vivent avec une retraite inférieure au seuil de pauvreté (et dont la petite revalorisation du minimum vieillesse ne vient que compenser l'augmentation de la CSG qui les frappe), les travailleurs pauvres qui gagnent moins de 962 euros par mois, les chômeurs indemnisés qui touchent 600 euros par mois, les chômeurs avec un petit boulot, mais qui gagnent moins de 962 euros par mois, et tant d'autres ! La pauvreté touche

davantage les femmes. Ce n'est pas qu'un problème monétaire, c'est un problème humain qui met en jeu l'accès à l'éducation, à la santé, à une alimentation saine, etc. On ne peut pas vivre heureux dans un océan de malheur.

Et parmi les personnes qui souffrent, il y'a également 1,2 millions de personnes éligibles au RSA et qui n'en font pas la demande, parce qu'ils ne connaissent pas le dispositif, par manque d'accompagnement ou encore par dépit. Un pays riche comme la France ne peut pas se satisfaire de cette situation, pas plus qu'il ne peut se satisfaire de l'accumulation de cadeaux fiscaux pour les plus favorisés alors que rien n'est fait pour les plus pauvres qui subissent la suppression des contrats aidés, l'absence de revalorisation du RSA et la hausse de la CSG.

Par conséquent, le projet de la France insoumise se situe en rupture complète avec cette approche minimaliste et égoïste de la cohésion sociale portée par le Gouvernement.

Cette rupture passe par deux chantiers prioritaires :

1) La création d'un fonds de versement aux ayant-droits hors recours, c'est-à-dire le versement automatique du RSA par une nouvelle structure gérée par l'État (et non plus par les départements) qui permettra à l'ensemble des services de l'État (CAF, services fiscaux) de partager les informations financières des citoyens dans leur relation avec l'État, notamment en matière de minimas fiscaux (sur le modèle de la Banque-carrefour de la Sécurité sociale en Belgique), et de leur verser ainsi de manière automatique les minimas sociaux, à commencer par le RSA, auxquels ils ont droit.

2) La transformation du RSA en garantie dignité. Le troisième chantier concernera la revalorisation du RSA et sa transformation en garantie dignité, à hauteur de 1000 euros par mois, afin que plus personne ne vive en dessous du seuil de pauvreté. Ce dispositif reposera sur le renforcement, l'élargissement et l'automatisme du Revenu de solidarité active (RSA). Ainsi, il ne peut être confondu à une quelconque velléité de s'attaquer aux minima sociaux actuels. Seront donc notamment conservés l'Allocation adulte handicapée (AAH), l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA). Cette garantie sera ouverte aux jeunes dès 18 ans, qui n'ont actuellement pas le droit au RSA et, comme indiqué dans le premier point, elle sera attribuée et versée automatiquement par l'administration fiscale (ou par une structure ad hoc) pour éviter le risque que des démarches administratives inutiles empêchent des gens de la demander alors qu'ils y ont droit. Ainsi, le financement du RSA, actuellement assuré par les départements, reviendra à la solidarité nationale et sera réintégré au budget de l'État. Il s'agit de ce que nous défendons dans notre programme, la garantie dignité qui fera en sorte qu'aucun niveau de vie ne se situe en dessous du seuil de pauvreté. Le présent amendement demande donc un rapport d'information pour évaluer le coût de cette mesure appliqué uniquement aux départements et régions d'Outre-Mer, qui sont les territoires les plus touchés par le constat ci-dessus.